



Titre de séjour et récépissé

Par **naznaz**, le **26/06/2014** à **10:28**

Bonjour,

J'ai une carte de résident espagnol, je me suis marié en février 2014 en France. j'ai déposé une demande de carte de séjour à la préfecture, et je vient d'avoir la réponse suivante: je vais recevoir un récépissé qui ne me donne pas le droit de travailler et mon dossier à été refusé.

Je ne comprends pas ce que cela veut dire? et que dois je faire comme démarches? car j'ai besoin de travailler pour subvenir à nos besoins et ma carte de résident espagnol ne me donne pas le droit de travailler.

Ma femme a la nationalité française.

merci de me répondre